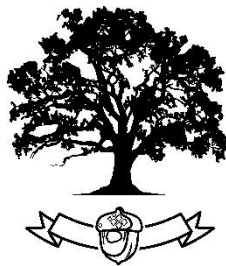




No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**13 avril 2026**



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTE DE CHARLEVOIX CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du village Sainte-Pétronille, tenue à la mairie, située au 3, chemin de l'Église, le 13 avril 2026 à 19h30, sous la présidence de madame Myriam Thériault, mairesse.

Sont présents(es) à cette séance, et forment le quorum requis selon l'article 147 du Code municipal, Mme. Stéphanie Jodoin, M. Martin Harvey, Mme. Denise Drapeau, M. Maurice Boivin, M. Denis Savard et

Absence : M. Nikolas Brandl-Potvin

Greffier d'assemblée : Félix Nunez, directeur général et greffier-trésorier par intérim

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. GREFFE

3.1 Adoption – Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026

3.2 Adoption du règlement No 478 – Édifiant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

3.3 Adoption du règlement No 479 – Édifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

3.4 Adoption du règlement No 480 – Édifiant la régie interne des comités et modifiant le règlement No 461

4. GESTION CONTRACTUELLE

4.1 Octroi de contrat – Entretien paysager à l'entreprise David Gosselin

4.2 Demande de commandite - Musique de chambre à Ste-Pétronille

5. RESSOURCES FINANCIÈRES

5.1 Rapport des dépenses encourues

5.2 Résolution – Autorisation – Taux d'indexation applicable aux ententes « Aménagement paysager » et « citerne incendie »

35-04-2026



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**13 avril 2026**

6. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

6.1 Suivi des Comités Citoyens

7. GESTION DU TERRITOIRE

7.1 Demande de dérogation mineure 12, Rue du Cap-de-Condé

7.2 Demande de dérogation mineure 18, Rue Marie-Anne

7.3 Demande de dérogation mineure 24, Rue du Cap-de-Condé

8. RESSOURCES HUMAINES

8.1 Résolution – Adoption de la Politique sur les conditions de travail des employés municipaux

8.2 Résolution – Nomination de la responsable de la Bibliothèque Municipale La Ressource

9. ADMINISTRATION

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par Stéphanie Jodoin d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. GREFFE

36-04-2026

3.1 **Adoption - Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026**

Il est proposé par Martin Harvey d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

37-04-2026

3.2 **Adoption du Règlement No 478 – Édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion déposé lors de la dernière séance régulière du 2 mars 2026 (résolution 030-03-2026);

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter le règlement à la suite d'élections municipales tel que le prévoit la Loi ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Denise Drapeau

**QUE** le règlement 478 portant sur les permis et certificats soit adopté.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation  
**38-04-2026**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**13 avril 2026**

**3.3 Adoption du Règlement No 479 – Édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion déposé lors de la dernière séance régulière du 2 mars 2026 (résolution 031-03-2026);

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter le règlement à la suite d'élections municipales tel que le prévoit la Loi ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Maurice Boivin

**QUE** le règlement 478 portant sur les permis et certificats soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

**39-04-2026**

**3.4 Adoption du Règlement No 480 – Édictant la régie interne des comités et abrogeant le règlement No 461**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion déposé lors de la dernière séance régulière du 2 mars 2026 (résolution 032-03-2026);

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter le règlement afin d'harmoniser la portée et le fonctionnement des comités municipaux;

**CONSIDÉRANT** que le règlement No 480 remplace le règlement No 461 portant sur le même objet;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Denis Savard

**QUE** le règlement No 480 intitulé « Édictant la régie interne des comités » soit adopté;

**QUE** le règlement No 461, portant sur le même objet, soit abrogé à compter de l'entrée en vigueur du règlement No 480.

Adoptée à l'unanimité

**4. GESTION CONTRACTUELLE**

**40-04-2026**

**4.1 Octroi de contrat - de contrat – Entretien paysager à l'entreprise David Gosselin**

**CONSIDÉRANT** la Municipalité doit procéder à l'entretien paysager sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a procédé à fait appel à 2 soumissionnaires et que l'entreprise David Gosselin s'avère la plus avantageuse pour la Municipalité ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Stéphanie Jodoin



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**13 avril 2026**

**QUE** le contrat au montant de 14 845\$ plus les taxes applicables soit accordé et adopté. Celui-ci inclus l'entretien des plates-bandes et l'arrosage de mai à octobre 2026.

Adoptée à l'unanimité

41-04-2026

**4.2 Demande de commandite – Musique de chambre de Ste-Pétronille**

**CONSIDÉRANT** la demande reçue par l'organisme Musique de chambre à Ste-Pétronille;

**CONSIDÉRANT** que municipalité reconnait leur contribution au dynamisme culturel à la collectivité;

**PAR CONSÉQUENT** il est proposé Martin Harvey

**QUE** le conseil contribue pour une somme de 3 500\$ à l'organisme Musique de chambre à Ste-Pétronille comme en 2025 et que cette dépense soit prise au poste budgétaire Don de charité.

Adoptée à l'unanimité

**5. RESSOURCES FINANCIÈRES**

**5.1 Dépôt - Rapport des dépenses encourues**

Services rendus - MRC Ile-d'Orléans / CMQ	Mars	Commentaires
Transport collectif	5 528,92 \$	Quote-part Plumobile
Sécurité civile et incendie		
Voirie	37 359,89 \$	2 factures du déneigement ( reçu la facture de février à la fin du mois )
Électricité et chauffage	9 114,83 \$	
Informatique - Achat et maintien	809,31 \$	
Services juridiques et cours municipal		
Services professionnels		
Hygiène du milieu et aménagement	1 544,01 \$	
Entretien des bâtiments et infrastructures	5 792,52 \$	Installation du plancher du nouveau local
Activités sport, loisir et culture	10 889,91 \$	Nouvelle installation pour arroser la patinoire
Don et commandite		
Équipement de bureau et fournitures	219,81 \$	
Remises gouvernementales		
Machinerie et équipements	2 548,96 \$	
Téléphonie, internet et communication	121,26 \$	
Comptabilité		
Frais d'administration		
Frais de représentation, formation, perfectionnement et association	362,17 \$	
Masse salariale	26 227,34 \$	Inclus les retenues à la source
Total	100 518,93 \$	Inclus maintenant la masse salariale

42-04-2026

**5.2 Autorisation – Taux d'indexation applicable aux ententes « Aménagement paysager » et « citerne incendie »**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a conclu des ententes avec certains propriétaires afin d'y enfouir dans le sol des réservoirs servant à s'approvisionner en eau en cas d'incendie;

**CONSIDÉRANT** qu'en contrepartie, la municipalité s'engage à verser annuellement à chaque propriétaire un certain montant et qu'en 2025, le montant était de 350,29\$;

**CONSIDÉRANT** que l'entente conclue avec les propriétaires mentionne que le conseil doit déterminer le taux d'indexation qui sera utilisé annuellement;



No de résolution  
ou annotation

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE

## SÉANCE ORDINAIRE

### 13 avril 2026

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a aussi conclu, aux mêmes conditions, une entente avec une citoyenne pour l'utilisation par la municipalité d'une portion de son terrain pour y faire un aménagement paysager;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité, lors de l'élaboration de son budget 2026, a utilisé l'indice de prix de la consommation moyen (IPCM) soit la moyenne des indices mensuels des années 2024 et 2025 et que celui-ci s'établit à 3,300%;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Denise Drapeau

**QUE** la municipalité verse un montant de 350,29\$ aux propriétaires suivants

- Entente pour les citernes :
  - Murielle Plante
  - Ferme Ro-No Inc.
  - Jeffrey Martel
  - François Dassylva
  - Sara-Emmanuelle Gagné
  
- Entente pour l'aménagement paysager :
  - Sara-Emmanuelle Gagné
  -

Adoptée à l'unanimité

## 6. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

### 6.1 Informations sur et suivi des Comités Citoyens

La Mairesse donne la parole aux représentants(es) des comités.

La conseillère Stéphanie Jodoin, Comité Ami des familles et des aînés

Les membres du Comité ont eu des rencontres. Ils ont fait un portrait de la situation démographique et ont fait lien avec les informations de la MRC.

On veut porter la voix des enfants, des familles et des aînés aux autres comités pour développer une vision cohérente et développer un sentier d'entraide inter-générationnel.

Denise Drapeau, Comité Bibliothèque et Culture

Avec un représentant du réseau BIBLIO, on travaille à l'amélioration de la bibliothèque comme milieu de vie pour que les gens puissent s'asseoir, lire et consulter des livres. La bibliothèque est actuellement trop petite. On aimerait l'agrandir pour pouvoir recevoir les enfants et leurs parents mais pour cela, il faut avoir les moyens.

On a procédé à l'achat de nouveaux livres. Denise annonce que le 3 mai, il y aura réouverture officielle. Tout le monde est invité pour rencontrer les anciens bénévoles et trois nouveaux jeunes ados qui le deviendront bientôt.

Maurice Boivin, Comité Communications

Deux rencontres dirigées par Micheline Laliberté (9 membres)

Lucie Lambert et Christophe Pasquier ont produit un plan de communication et des réflexions sur les moyens de communication, notamment sur le site Web, la page Facebook de la municipalité, journaux et infolettre. On est également à la recherche de bénévoles.

Denis Savard, Comité Milieu de vie

Une rencontre, 10 membres

On a créé deux sous-comités :

Embellissement, rencontre avec le fournisseur, choix de plantes, des aménagements. Ceci pour l'aménagement paysager de la Municipalité.



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE

### SÉANCE ORDINAIRE

13 avril 2026

L'autre sous-comité est Affluence touristique (il traite des enjeux, projet d'étude pour trouver des solutions expérimentées dans d'autres municipalité qui ont connu le même problème, gérer les surplus de trafic à l'occasion. Ceci afin de faire des recommandations au Conseil et que celui-ci mette des solutions en place dès cet été.

En l'absence de M. Nicolas Brandl-Potvin, Félix Nunez présente le suivi du Comité Sports et loisirs

Le comité a statué sur une planification de son calendrier des activités pour cette année. Il est ressorti que le « hockey de terrain » est à planifier en priorité afin de s'assurer de sa tenue cet été. On a plusieurs installations dont le pickleball et le tennis. On compte entre autres faire appel à différentes organisations pour offrir des activités à nos citoyens, travailler avec d'autres municipalités (entre autres pour le pickleball).

## 7. GESTION DU TERRITOIRE

### 7.1 Demande de dérogation mineure au 12, Rue du Cap-de-Condé

**CONSIDÉRANT** la réception de la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un mur en remplacement d'une clôture au 12, rue du Cap-de-Condé, afin de gérer l'écoulement des eaux pluviales;

**CONSIDÉRANT** que la demande a été complétée selon les règles applicables et jugée recevable par l'administration municipale;

**CONSIDÉRANT** que le dossier a fait l'objet d'une analyse par les membres du CCU, notamment quant aux éléments suivants :

- La conformité du mur projeté quant à sa nature, sa hauteur et son implantation au regard de la réglementation municipale en vigueur;
- Les impacts du mur sur l'écoulement naturel des eaux de surface;
- Les risques potentiels pour les propriétés voisines;
- La distinction réglementaire entre une clôture et un mur, ainsi que les normes applicables à chacun;

**CONSIDÉRANT** que le mur proposé constitue un ouvrage pouvant modifier de façon significative l'écoulement naturel des eaux, ce qui pourrait engendrer des impacts sur les terrains adjacents;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité est actuellement à évaluer des travaux correctifs visant à résoudre de manière globale la problématique d'écoulement des eaux pluviales dans le secteur concerné;

**CONSIDÉRANT** que la réalisation de ces travaux municipaux viendrait corriger la situation à la source, rendant ainsi inutile la construction du mur proposé;

**CONSIDÉRANT** que le CCU a émis un avis défavorable à la demande de dérogation mineure;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Martin Harvey

**QUE** le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un mur en remplacement d'une clôture au 12, rue du Cap-de-Condé.

Adoptée à l'unanimité

43-04-2026



No de résolution  
ou annotation

44-04-2026

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**13 avril 2026**

**7.2 Demande de dérogation mineure au 18, Rue Marie-Anne**

**CONSIDÉRANT** la réception de la demande de dérogation mineure visant à réduire la marge latérale minimale de 3,0 mètres à 2,0 mètres pour l'immeuble situé au 18, rue Marie-Anne;

**CONSIDÉRANT** que la demande a été complétée conformément aux exigences de la réglementation municipale;

**CONSIDÉRANT** que le dossier a fait l'objet d'une analyse par les membres du CCU, notamment quant aux éléments suivants :

- Les impacts potentiels sur les propriétés voisines;
- Le respect des objectifs du règlement d'urbanisme;
- Le caractère mineur, raisonnable et non préjudiciable de la dérogation;
- La conformité aux critères d'analyse applicables aux dérogations mineures;

**CONSIDÉRANT** que le CCU est d'avis que la propriété peut être aménagée en respectant la marge latérale minimale prescrite de 3,0 mètres;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation demandée n'apparaît pas nécessaire à la réalisation du projet;

**CONSIDÉRANT** que le CCU recommande aux requérants de revoir leur projet afin de le rendre conforme à la réglementation en vigueur;

**CONSIDÉRANT** que le CCU a émis un avis défavorable à la demande de dérogation mineure;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Denise Drapeau

**QUE** le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure visant à réduire la marge latérale minimale de 3,0 mètres à 2,0 mètres pour l'immeuble situé au 18, rue Marie-Anne;

**QUE** le conseil prenne acte de la recommandation défavorable du CCU, considérant notamment que le projet peut être réalisé en conformité avec la réglementation municipale en vigueur, sans nécessiter de dérogation.

Adoptée à l'unanimité

45-04-2026

**7.3 Demande de dérogation mineure au 24, Rue du Cap-de-Condé**

**CONSIDÉRANT** la réception de la demande de dérogation mineure visant à régulariser un garage isolé existant implanté en cours avant;

**CONSIDÉRANT** que la demande a été déposée auprès de la municipalité, mais que certaines informations essentielles demeurent manquantes afin de permettre une analyse complète de la conformité du bâtiment;

**CONSIDÉRANT** que le dossier a fait l'objet d'une analyse par les membres du CCU, notamment quant aux éléments suivants :

- L'implantation du bâtiment à une distance largement inférieure à la marge avant minimale prescrite;
- Le dépassement de la superficie maximale autorisée pour un garage en cours avant;
- Les incertitudes relatives au respect des marges latérales et arrière;



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**13 avril 2026**

- L'absence de données confirmant la conformité de la hauteur du bâtiment;
- La localisation du garage dans un secteur de haut talus et les implications possibles en matière de remblai et de déblai;

**CONSIDÉRANT** que l'implantation d'un garage en cours avant constitue une situation d'exception devant être encadrée de façon rigoureuse;

**CONSIDÉRANT** que les informations actuellement disponibles ne permettent pas d'établir que la dérogation demandée respecte les critères applicables, notamment quant à son caractère mineur et à l'absence de préjudice;

**CONSIDÉRANT** que le CCU a émis un avis défavorable à la demande de dérogation mineure;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Maurice Boivin

**QUE** le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure visant à régulariser un garage isolé implanté en cours avant;

**QUE** le conseil prenne acte de la recommandation défavorable du CCU, considérant notamment que le dossier présente des informations incomplètes et que la conformité du bâtiment ne peut être établie au regard de la réglementation municipale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

## **8. RESSOURCES HUMAINES**

### **8.1 Adoption de la Politique sur les conditions de travail des employés municipaux**

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Municipalité de Sainte-Pétronille de se doter d'une politique encadrant les conditions de travail de ses employés municipaux;

**CONSIDÉRANT** que cette politique vise à établir un cadre clair, équitable et structuré concernant les conditions d'emploi, incluant notamment la rémunération, les avantages sociaux, les congés et les pratiques administratives;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a pris connaissance du projet de Politique sur les conditions de travail des employés municipaux;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Denis

**QUE** le conseil municipal adopte la Politique sur les conditions de travail des employés municipaux de la Municipalité de Sainte-Pétronille, telle que présentée;

**QUE** cette politique entre en vigueur à compter de son adoption.

Adoptée à l'unanimité

46-04-2026



No de résolution  
ou annotation

47-04-2026

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE

### SÉANCE ORDINAIRE

13 avril 2026

#### 8.2 Nomination de la responsable de la Bibliothèque Municipale La Ressource

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à la nomination d'une responsable soit Mme Lyne Sénéchal pour assurer la gestion et le bon fonctionnement de la Bibliothèque municipale La Ressource;

**CONSIDÉRANT** que cette fonction implique notamment la coordination des activités, la gestion des ressources documentaires et le service aux usagers;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'administration municipale;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Stéphanie Jodoin

**QUE** le conseil municipal procède à la nomination de Mme Lyne Sénéchal à titre de responsable de la Bibliothèque municipale La Ressource.

Adoptée à l'unanimité

#### 9. ADMINISTRATION

#### 10. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20h et se termine à 20h15.

#### 11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Denise Drapeau de lever la séance pour clore l'assemblée extraordinaire, il est 20h16.

Adoptée à l'unanimité

#### Certificat de la greffière-trésorière

Je soussignée, monsieur Félix Nunez, greffier-trésorier par intérim de la Municipalité du village de Sainte-Pétronille, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Félix Nunez, Directeur général et greffier-trésorier par intérim

Je soussigné, madame Myriam Thériault, mairesse de la Municipalité du village de Sainte-Pétronille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Myriam Thériault, mairesse

48-04-2026